

## Violences contre les femmes

## Sarah, Véronique et les autres...

Sarah Balabagan et Véronique Akobé sont sorties de prison à quelques jours d'intervalle cet été. Les violences faites aux femmes au travail n'en demeurent pas moins vivaces ... et à combattre.

**S**arah Balabagan a quitté sa geôle des Émirats Arabes Unis. Elle y a vécu deux ans d'emprisonnement et reçu cent coups de bâton. Figure emblématique de centaines de milliers de femmes migrantes, exploitées et violentées dans le monde, la jeune Philippine a suscité un formidable mouvement de solidarité internationale qui l'a sauvée de la peine de mort.

Véronique Akobé, surnommée parfois "la Sarah française", est sortie le 3 juillet de la prison de Rennes où elle entamait son neuvième été. Condamnée à vingt ans de réclusion, Véronique a été graciée par Jacques Chirac en juillet, suite à de multiples interventions d'associations, d'organisations syndicales, parmi lesquelles un courrier de Nicole Notat au chef de l'État, et d'élu(e)s.

Bien que vécues sous des latitudes différentes, les histoires de Sarah et de Véronique se ressemblent tragiquement. La mobilisation pour la première a d'ailleurs réactivé l'action pour la seconde. Sarah comptait parmi les quelque 23 000 employées de maison philippines expatriées dans les Emirats arabes. Une émigration encouragée et organisée par leur pays d'origine qui en tirait, en 1994, sa première source de rentrée de devises. Cette même année, Sarah a tué son employeur qui l'avait violée. Procès de l'exploitation des immigrés, l'affaire Sarah a donné un retentissement brutal aux violences faites aux femmes au travail dans le monde.

Le dossier de Véronique Akobé a démontré, s'il en était besoin, qu'un aussi sinistre scénario pou-

vait se dérouler en France, dans une villa bourgeoise des Alpes-Maritimes, où l'employée de maison ivoirienne a tué le fils de son employeur et blessé ce dernier, après avoir été violée par les deux, à plusieurs reprises.

## L'action a payé ...

Dans les deux cas, les mouvements d'opinion ont voulu faire la démonstration que ces jeunes femmes avaient agi dans le cadre de la légitime défense. Dans les deux cas, la CFDT s'est fortement impliquée. Dans le comité "Sauver Sarah", piloté par Marie-Claire Mendès France, aux côtés du MRAP, de la Ligue des Droits de l'Homme et au sein de la CISL, à l'échelon international ; dans la coordination assurée par l'AVFT (1) pour Véronique Akobé. De nombreuses initiatives ont été relayées : expressions publiques, rassemblements à Paris et en province, permanences, contacts... Des milliers de pétitions sont remontées des organisations pour Véronique comme pour Sarah.

« Avec ces deux libérations qui interviennent à quelques jours d'écart, c'est le moment de dire que l'action a payé » souligne Josette Dixneuf, déléguée confédérale Femmes. Et d'ajouter aussitôt que « pour exemplaires qu'aient été ces deux affaires, elles ne doivent pas nous faire oublier le travail qui nous reste pour faire reculer et sanctionner, au quotidien, les phénomènes de violence faites aux femmes au travail ».

## ...et doit continuer

Une enquête de l'INSEE de 1995 (2) donne un aperçu de ces

violences. Les statistiques, « ne pouvant comptabiliser que les faits déclarés ou jugés », sont forcément sous-évaluées. Elles montrent toutefois une progression importante des condamnations pour viol (+ 62 % entre 1984 et 1991). Une recherche réalisée par Sylvie Cromer de l'AVFT (3) sur le harcèlement sexuel révèle que dans les deux tiers des cas de harcèlement sexuel, les femmes perdent leur emplois, licenciées ou contraintes à la démission.

Ces chiffres disent surtout que le silence et le tabou reculent. Des femmes parlent, témoignent, portent plainte. Les jugements et jurisprudences sont plus nombreux. Récemment à Bordeaux, le syndicat CFDT du personnel de la Protection sociale s'est porté partie civile aux côtés d'une salariée de la Caisse primaire d'assurance maladie victime de harcèlement sexuel (4). « Protéger la dignité des femmes au travail fait pleinement partie de notre activité syndicale. La délégation femmes confédérale s'efforce de coordonner les actions sur le terrain et à soutenir la réflexion pour développer la prise en charge de ce dossier par les équipes syndicales », conclut Josette Dixneuf.

Isabelle Perrin

(1) Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail.

(2) Insee, collection contours et caractères, *Les Femmes*, 1995.

(3) La documentation française, *Le Harcèlement sexuel en France*, 1995.

(4) Voir *Syndicalisme Hebdo* n°2609 du 25 juillet 1996.